



7 MARS 2005

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 7 mars 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
SERGE DION**

**PAUL M. ROLLAND  
JEAN-MARC MALTAIS**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **MARIE-JÉRÔME HANOUL**, greffière par intérim, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2005-03-089 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2005-03-090 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 FÉVRIER 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2005-03-091 3. 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2005

## 7 MARS 2005

N.M.	3.2	DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2005
2005-03-092	3.3	ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 FÉVRIER 2005
2005-03-093	3.4	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 1 <sup>ER</sup> MARS 2005
	<b>4.</b>	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
2005-03-094	4.1	CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE <sup>MC</sup> DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
2005-03-095	4.2	OASIS, SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION : 14 <sup>E</sup> BRUNCH-BÉNÉFICE
2005-03-096	4.3	CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
2005-03-097	4.4	TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT AU PROFIT DE LA POLITIQUE FAMILIALE
2005-03-098	4.5	CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI PERKINS
	<b>5.</b>	<b>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</b>
A.M.	5.1	AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (782 808 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE PAVAGE DE NOUVELLES RUES ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE EXISTANTES
2005-03-099	5.2	DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 897-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (782 808 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE PAVAGE DE NOUVELLES RUES ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE EXISTANTES
	<b>6.</b>	<b>RÈGLEMENTS</b>
2005-03-100	6.1	ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-10-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-234, A02-

7 MARS 2005

235, R04-465 DE MÊME QU'UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À EXIGER DANS LA ZONE A02-235 UN FRONTAGE MINIMUM DE 100 M POUR LES TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DE GASPÉ »

2005-03-101 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-01-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDE, AFIN DE MODIFIER LE DOMAINE D'APPLICATION RELATIF AUX COUPES FORESTIÈRES EN ZONE AGRICOLE ET DANS LE TERRITOIRE D'ENCADREMENT VISUEL DU RUISSEAU BEAVER MEADOW, D'ASSUJETTIR LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-106, R04-476 ET C04-445 A DES OBJECTIFS ET CRITÈRES PARTICULIERS ET PRÉCISER QUE LES ARTICLES 65 ET SUIVANTS S'APPLIQUENT À LA ZONE H04-483 »

2005-03-102 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-01-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 1.4.4.6 (CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE), 1.5.1.1.3 (HOCKEY MINEUR «DOUBLE LETTRE» ET 1.5.8 (SOCCER) DU RÈGLEMENT 894-2004 ET AJOUTANT LES ARTICLES 1.5.2.3.1.3 (CENTRE COMMUNAUTAIRE : SALLE DE CLASSE ET GRANDE SALLE) ET 1.5.2.1.7.3 (CENTRE COMMUNAUTAIRE : SALLE DE CLASSE ET GRANDE SALLE) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-2004 RELATIF À LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2005 »

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 TRÉSORERIE**

2005-03-103 7.1.1 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2005

2005-03-104 7.1.2 AFFECTATION DU SURPLUS POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS À L'ÉTUDE DU PAVILLON MULTISERVICES

### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

2005-03-105 7.2.1 PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, ADDENDA N°1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE : AUTORISATION DE SIGNATURE

### **7.3 URBANISME**

2005-03-106 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'INSTALLATION DE CLÔTURE ALLANT JUSQU'À 3,35

## 7 MARS 2005

MÈTRES, EN COUR ARRIÈRE, AU 23 BOULEVARD DE L'AÉROPORT (IBM CANADA LTÉE)

### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 2005-03-107 7.5.1 PAVILLON DE SERVICES : ÉTUDES
- N.M. 7.5.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS
- N.M. 7.5.3 DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DU SECTEUR D'ADAMSVILLE
- 2005-03-108 7.5.4 NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE
- 2005-03-109 7.5.5 NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL
- 2005-03-110 7.5.6 INTERVENTION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ARÉNA DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2005-03-111 7.6.1 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA DISCIPLINE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 256 DE LA *LOI DE POLICE*
- 2005-03-112 7.6.2 PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE : « LE DÉFI CÉLÉBRITÉS / PÉTRO-CANADA / MIRA
- 2005-03-113 7.6.3 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU POSTE DE POLICE

### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 2005-03-114 7.7.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR CONCERNANT DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION POUR UNE ÉLECTION PAR COURRIER

## **8. DIVERS**

- N.M. 8.1 IMAGINE BROMONT : OFFRE DE PARTENARIAT
- 2005-03-115 8.2 ÉPILEPSIE GRANBY ET RÉGIONS INC. : RUBAN-LAVANDE POUR L'ÉPILEPSIE
- 2005-03-116 8.3 PACTE RURAL : PROJET DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

## 7 MARS 2005

- 2005-03-117 8.4 PACTE RURAL : « DES CHEMINS QUI SE RACONTENT » DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO
- 8.5 DEMANDE DE COMMANDITE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : GRANBY CHANTE NOTRE-DAME EN CONCERT

2005-03-118

### 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GILLES GROULX, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DE PROJET DU PACTE RURAL, CLD HAUTE-YAMASKA, CONFIRMANT QUE LE PROJET DU PAVILLON DE SERVICES DE BROMONT A ÉTÉ RETENU
- N.M. 10.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS ET À UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 4263049 CANADA INC, PIERRE GENESSE, VITICULTEUR ÉPICIER, 130, BOULEVARD DU CARREFOUR.
- N.M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE D'UN GROUPE DE CITOYENS RELATIVE À L'ESSOR DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE À BROMONT
- N.M. 10.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 FÉVRIER 2005

### 11. **VARIA**

- 2005-03-119 11.1 NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT, À TITRE DE TRÉSORIER ET DE GREFFIER PAR INTÉRIM

### 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2005-03-120 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**LE GREFFIER**

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

7 MARS 2005

**2005-03-089**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 7 mars 2005 avec les modifications suivantes :

- le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :
  - 11.1 NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DE  
DÉVELOPPEMENT, À TITRE DE TRÉSORIER ET DE  
GREFFIER PAR INTÉRIM

Les sujets 7.5.2, 7.5.3 et 8.1 sont reportés à une séance subséquente.

**ADOPTÉ**

**2005-03-090**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 21 FÉVRIER 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 21 février 2005.

**ADOPTÉ**

**2005-03-091**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
FÉVRIER 2005**

7 MARS 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des compte à payer du mois de février 2005, au montant de **NEUF CENT TRENTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX SEPT DOLLARS ET NEUF CENTS (939 277,09 \$)**.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE  
FÉVRIER 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de février 2005. Le montant des permis émis durant le mois de février 2005 se chiffre à **TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (3 440 900 \$)**.

**2005-03-092**

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
15 FÉVRIER 2005**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme dans son assemblée tenue le 15 février 2005.

**ADOPTÉ**

7 MARS 2005

**2005-03-093**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
1<sup>ER</sup> MARS 2005**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> mars 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme dans son assemblée tenue le 1<sup>er</sup> mars 2005, sauf pour la résolution 05-035 qui est modifiée de la façon suivante:

- Enlever les deux dernières cases du stationnement à l'extrémité est du terrain
- Planter des arbres le long de la ligne de stationnement mesurant 52'08'', entre l'église et le garage, en quantité suffisante pour diminuer l'impact visuel du stationnement à partir de la rue Shefford.

**ADOPTÉ**

**2005-03-094**

**CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE<sup>MC</sup> DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Pauline Quinlan soit autorisée à s'inscrire et à participer au congrès annuel de la fédération canadienne des municipalités qui se déroulera du 3 au 6 juin 2005 à St-John.

QUE la Ville défraie toutes les dépenses inhérentes à cette activité, conformément au règlement en vigueur.

**ADOPTÉ**



7 MARS 2005

**2005-03-095**

**OASIS, SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION : 14<sup>E</sup> BRUNCH-BÉNÉFICE**

ATTENDU QUE l'organisme Oasis a fait une demande à la Ville afin de participer au brunch-bénéfice du 3 avril 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT DOLLARS (300,00 \$) taxes applicables incluses**, somme représentant l'achat de quatre (4) billets pour assister au brunch du 3 avril 2005.

**ADOPTÉ**

**2005-03-096**

**CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SEPT DOLLARS ET VINGT CENTS (4 657,20 \$), taxes applicables incluses**, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant l'inscription de cinq (5) délégués aux assises annuelles de l'organisme :

Madame Pauline Quinlan, mairesse  
Monsieur Serge Dion, conseiller  
Monsieur Paul Rolland, conseiller  
Monsieur Jean-Marc Maltais, conseiller  
Monsieur Donald Demers, conseiller

QUE les frais inhérents à la participation des cinq délégués de la Ville de Bromont soient autorisés.

**ADOPTÉ**

7 MARS 2005

**2005-03-097**

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT AU PROFIT DE LA  
POLITIQUE FAMILIALE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont organise un tournoi de golf au profit du financement de la politique familiale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont contribue au tournoi de golf de la Ville en achetant un quator au coût de **CINQ CENT DOLLARS (500 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2005-03-098**

**CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI  
PERKINS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer dans le financement de la fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont appuie le concert organisé au profit de la fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi et autorise la trésorière à verser un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** dans le poste budgétaire correspondant aux revenus du concert.

**ADOPTÉ**

7 MARS 2005

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX  
MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (782 808 \$) RELATIVEMENT À  
DES TRAVAUX DE PAVAGE DE NOUVELLES RUES ET À DES  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE EXISTANTES**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent huit dollars (782 808 \$) relativement à des travaux de pavage de nouvelles rues et à des travaux de réfection de rue existantes.

**2005-03-099**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 897-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN  
SOMME DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT  
HUIT DOLLARS (782 808 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE  
PAVAGE DE NOUVELLES RUES ET À DES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE RUE EXISTANTES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De dispenser la greffière par intérim de faire la lecture du règlement numéro 897-2005 intitulé RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (782 808 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE PAVAGE DE NOUVELLES RUES ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE EXISTANTES.

**N.M.**

Madame la mairesse Pauline Quinlan quitte son siège.

7 MARS 2005

**2005-03-100**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-10-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-234, A02-235, R04-465 DE MÊME QU'UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À EXIGER DANS LA ZONE A02-235 UN FRONTAGE MINIMUM DE 100 M POUR LES TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DE GASPÉ »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-034 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le second projet de règlement numéro 876-10-2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-234, A02-235, R04-465 DE MÊME QU'UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À EXIGER DANS LA ZONE A02-235 UN FRONTAGE MINIMUM DE 100 M POUR LES TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DE GASPÉ »

**ADOPTÉ**

**2005-03-101**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-01-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDE, AFIN DE MODIFIER LE DOMAINE D'APPLICATION RELATIF AUX COUPES FORESTIERES EN ZONE AGRICOLE ET DANS LE TERRITOIRE D'ENCADREMENT VISUEL DU RUISSEAU BEAVER MEADOW, D'ASSUJETTIR LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-106, R04-476 ET C04-445 A DES OBJECTIFS ET CRITÈRES PARTICULIERS ET PRÉCISER QUE LES ARTICLES 65 ET SUIVANTS S'APPLIQUENT À LA ZONE H04-483 »**

7 MARS 2005

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-031 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 878-01-2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDE, AFIN DE MODIFIER LE DOMAINE D'APPLICATION RELATIF AUX COUPES FORESTIERES EN ZONE AGRICOLE ET DANS LE TERRITOIRE D'ENCADREMENT VISUEL DU RUISSEAU BEAVER MEADOW, D'ASSUJETTIR LES USAGES AUTORISES DANS LES ZONES CO1-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-106, R04-476 ET C04-445 A DES OBJECTIFS ET CRITERES PARTICULIERS ET PRÉCISER QUE LES ARTICLES 65 ET SUIVANTS S'APPLIQUENT À LA ZONE H04-483 ».

**ADOPTÉ**

**N.M.**

Madame la mairesse Pauline Quinlan réintègre son siège.

**2005-03-102**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-01-2005 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 1.4.4.6 (CERTIFICAT  
D'AUTORISATION D'AFFICHAGE), 1.5.1.1.3 (HOCKEY MINEUR  
«DOUBLE LETTRE» ET 1.5.8 (SOCCER) DU RÈGLEMENT 894-2004  
ET AJOUTANT LES ARTICLES 1.5.2.3.1.3 (CENTRE  
COMMUNAUTAIRE : SALLE DE CLASSE ET GRANDE SALLE) ET  
1.5.2.1.7.3 (CENTRE COMMUNAUTAIRE : SALLE DE CLASSE ET  
GRANDE SALLE) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-2004 RELATIF À  
LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2005 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

7 MARS 2005

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-030 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 894-01-2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 1.4.4.6 (CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE), 1.5.1.1.3 (HOCKEY MINEUR «DOUBLE LETTRE» ET 1.5.8 (SOCCER) DU RÈGLEMENT 894-2004 ET AJOUTANT LES ARTICLES 1.5.2.3.1.3 (CENTRE COMMUNAUTAIRE : SALLE DE CLASSE ET GRANDE SALLE) ET 1.5.2.1.7.3 (CENTRE COMMUNAUTAIRE : SALLE DE CLASSE ET GRANDE SALLE) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-2004 RELATIF À LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2005 »

**ADOPTÉ**

### **2005-03-103**

#### **ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2005**

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2005 :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ	MONTANT NÉCESSAIRE	ÉCART
Travaux publics	Machineries spécialisées	18 100\$	18 970\$	870\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, à faire les transferts budgétaires et à financer les dépenses en immobilisation pour un montant de **HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ( 870 \$)** à même le budget 2005.

**ADOPTÉ**

7 MARS 2005

**2005-03-104**

**AFFECTATION DU SURPLUS POUR DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS RELATIFS À L'ÉTUDE DU PAVILLON  
MULTISERVICES**

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à une étude pour la construction d'un pavillon multiservices;

ATTENDU QUE la Ville doit mandater des professionnels pour cette étude;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à affecter une somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** à même le surplus accumulé afin de défrayer les factures des honoraires professionnels.

**ADOPTÉ**

**2005-03-105**

**PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, ADDENDA N°1 DU  
PROTOCOLE D'ENTENTE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE , dans le cadre du volet 2 du programme *Infrastructures-Québec*, la Ville avait reçu une subvention de 70 000 \$`

ATTENDU QUE le programme *Infrastructures-Québec* a décidé de donner une aide financière additionnelle de **NEUF MILLE ET QUATRE DOLLARS (9 004 \$)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'addenda numéro 1 du protocole d'entente.

**ADOPTÉ**

7 MARS 2005

**2005–03–106**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À  
L'INSTALLATION DE CLÔTURE ALLANT JUSQU'À 3,35 MÈTRES,  
EN COUR ARRIÈRE, AU 23 BOULEVARD DE L'AÉROPORT (IBM  
CANADA LTÉE)**

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition du 19 février 2005 du journal Le Guide ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure pour l'installation d'une clôture allant jusqu'à 3,35 mètres en cour arrière au 23, boulevard de l'Aéroport (IBM Canada Ltée).

**ADOPTÉ**

**2005–03–107**

**PAVILLON DE SERVICES : ÉTUDES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entreprend actuellement une étude portant sur les besoins en matière d'espaces et sur les plans architecturaux préliminaires et l'estimation des coûts s'y rapportant ;

ATTENDU QUE le Comité d'implantation du Pavillon doit remettre une recommandation au Conseil municipal en date du 4 avril 2005 ;

ATTENDU QUE le Groupe Teknika, Sodem recherche et développement et André Scott ont déposé une offre de service visant la réalisation de ces études ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le Groupe Teknika, Sodem recherche et développement et André Scott, arpenteur géomètre, pour la réalisation des études de besoins, d'architecture et de levées topographiques.



7 MARS 2005

D'autoriser le directeur général et directeur du développement à mandater tout autre professionnel utile à ce dossier.

D'autoriser la trésorière à financer ces dépenses selon les réserves au poste 1-22-700-00-203.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS**

Le sujet 7.5.2 est reporté à une séance subséquente.

**N.M.**

**DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR  
DU SECTEUR D'ADAMSVILLE**

Le sujet 7.5.3 est reporté à une séance subséquente.

**2005-03-108**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA  
FAMILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique familiale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 MARS 2005

D'entériner la nomination au Comité consultatif de la Famille de :mesdames Anne-Marie Cadieux, Liane Bundock, Marie-Eve Lagacé, Diane Perron ( au poste de présidente de ce Comité) et monsieur Alain Hébert.

De déléguer monsieur Réal Brunelle en tant que représentant du Conseil auprès de ce comité et de l'autoriser à entériner la candidature de deux autres membres à ce comité.

De déléguer, sans droit de vote, le directeur du SLCVC auprès de ce comité et de l'autoriser à acquitter les dépenses liées au plan d'action, selon les montants autorisés au budget 2005.

**ADOPTÉ**

**2005-03-109**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique culturelle.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique culturelle;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la nomination au Comité culturel de mesdames Anne Jutras, Danièle Crevier, messieurs Régnald Cusson, Mario Montpetit, Serge Lavertu et Michel Bilodeau (au poste de président de ce Comité).

De déléguer monsieur Paul Rolland en tant que représentant du Conseil auprès de ce comité et de l'autoriser à entériner la candidature d'un septième membre à ce comité.

De déléguer, sans droit de vote, le directeur du SLCVC auprès de ce Comité et de l'autoriser à acquitter les dépenses liées au plan d'action, selon les montants autorisés au budget 2005.

**ADOPTÉ**

7 MARS 2005

**2005-03-110**

**INTERVENTION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ARÉNA DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir à sa population des installations et des équipements de qualité ;

ATTENDU QUE l'infrastructure (aréna) de la Municipalité de St-Alphonse-de-Granby ne répond pas à ces critères de qualité,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Messieurs Réal Brunelle et Ronald Caron pour qu'ils interviennent auprès des responsables de la Municipalité de St-Alphonse-de-Granby afin de s'enquérir de leur volonté d'améliorer les conditions d'utilisation de l'aréna de la Municipalité et de l'échéancier proposé.

**ADOPTÉ**

**2005-03-111**

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA DISCIPLINE  
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 256 DE LA *LOI DE POLICE***

ATTENDU QU'en vertu de l'article 256 de la loi de police, qui stipule que toute municipalité doit adopter un règlement relatif à la discipline interne de son corps de police ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté un règlement sur la discipline des policiers, règlement numéro 853-2002 ;

ATTENDU QUE le responsable de la discipline a notamment pour fonctions de recevoir et d'examiner toute plainte formulée contre un policier et de s'assurer que la plainte reçoive le traitement approprié, conformément au règlement sur la discipline des policiers, et de tenir un registre de toutes les plaintes qu'il reçoit ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 MARS 2005

QUE Monsieur Bruno Grondin, directeur adjoint à la sécurité publique, soit nommé responsable de la discipline, conformément à l'article 17 du chapitre 4 du règlement 853-2002 de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2005-03-112**

**PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE : « LE DÉFI CÉLÉBRITÉS / PÉTRO-CANADA / MIRA**

ATTENDU QUE le service de police désire s'impliquer dans une activité communautaire organisée par la Fondation Mira, soit Le Défi Célibrités / Pétro-Canada MIRA tenu pour une 9<sup>ième</sup> année consécutive à Ski Bromont, le samedi le 12 mars 2005, dont l'événement principal est une course de boîtes de carton ;

ATTENDU QU'il y a des frais d'inscription de **TROIS CENT DOLLARS (300,00 \$)**, montant qui est remis totalement à la Fondation Mira ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le service de police soit autorisé à participer et à engager les frais d'inscription.

**ADOPTÉ**

**2005-03-113**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU POSTE DE POLICE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager du poste de police ;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions le 21 février 2005, le prix établi par mois, incluant les taxes, par les soumissionnaires est de ;

Entretien ménager M.L. Enr	529,60 \$
Nettoyage Tri-action	989,41 \$
Brille Net	1138,75 \$

7 MARS 2005

Georges Larouche	1380,30 \$
Ja-Ko (9135-2336 Québec inc)	1 413,16 \$
Service d'entretien d'édifice Sol.D	1 450,45 \$
Lavage G.P. Enr	1 495,33 \$
Guylaine Lachance	2 495,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse provient de la compagnie Entretien ménager M.L. et qu'elle est conforme à l'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit octroyé le contrat d'entretien ménager du service de police à ENTRETIEN MÉNAGER ML ENR au montant de **CINQ CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (529,60 \$) taxes incluses**, par mois jusqu'au 31 décembre 2005.

**ADOPTÉ**

#### **2005-03-114**

##### **ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR CONCERNANT DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION POUR UNE ÉLECTION PAR COURRIER**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, afin de refaire l'expérience du nouveau mécanisme de votation lors de la tenue de l'élection générale du 6 novembre 2005 et qu'elle désire s'en prévaloir pour les scrutins et référendums postérieurs à celui-ci, mais avant la tenue de l'élection générale du 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est d'accord avec le texte de l'entente à conclure avec la ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et le directeur général des élections du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, dans ses versions française et anglaise, le texte de l'entente à conclure avec la ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisirs et le directeur général des élections, relativement à l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation, soit le vote par la poste pour l'élection générale du 6 novembre 2005 et pour les scrutins et référendums postérieurs à cette élection générale, mais tenus avant le 1<sup>er</sup> novembre 2009, lequel texte de l'entente est annexé à la présente résolution.

7 MARS 2005

DE mandater la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les trois originaux de l'entente, dans leurs versions française et anglaise.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**IMAGINE BROMONT : OFFRE DE PARTENARIAT**

Le sujet 8.1 est reporté à une séance subséquente

**2005-03-115**

**ÉPILEPSIE GRANBY ET RÉGIONS INC. : RUBAN-LAVANDE POUR  
L'ÉPILEPSIE**

ATTENDU la demande faite par Épilepsie Granby et régions inc ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare le mois de mars le mois de l'épilepsie et appuie l'organisme dans cette campagne de sensibilisation ;

QUE le Conseil municipal, afin de participer à cette campagne de sensibilisation, porte le ruban lavande.

**ADOPTÉ**

**2005-03-116**

**PACTE RURAL : PROJET DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-  
XAVIER**

ATTENDU la demande déposée par Madame Diane Potvin, responsable du projet pour la Paroisse Saint-François Xavier ;

7 MARS 2005

ATTENDU la pertinence de la demande effectuée dans le cadre du pacte rural dans le but d'améliorer l'aspect visuel du gazebo ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer, par la présente, la demande effectuée par la Paroisse Saint-François Xavier , dans le cadre du pacte rural de la MRC de la Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

**2005-03-117**

**PACTE RURAL : « DES CHEMINS QUI SE RACONTENT » DE LA  
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO**

ATTENDU la demande déposée par Monsieur Jean-François Labelle, de la télévision communautaire de Waterloo;

ATTENDU QUE ce projet « Des chemins qui se racontent » met en valeur le patrimoine de la région, et plus particulièrement le Shefford historique ;;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer, par la présente, la demande effectuée par la Télévision communautaire de Waterloo , dans le cadre du pacte rural de la MRC de la Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

**2005-03-118**

**DEMANDE DE COMMANDITE AU PROFIT DE LA FONDATION DU  
CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : GRANBY CHANTE NOTRE-  
DAME EN CONCERT**

ATTENDU la demande effectuée par la Fondation du Centre hospitalier de Granby ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 MARS 2005

QUE la Ville de Bromont participe au programme du spectacle de Granby chante Notre-Dame qui aura lieu les 12,13 et 14 mai et autorise la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** représentant une carte d'affaires dans le programme, à titre de partenaire.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GILLES GROULX,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DE  
PROJET DU PACTE RURAL, CLD HAUTE-YAMASKA,  
CONFIRMANT QUE LE PROJET DU PAVILLON DE SERVICES DE  
BROMONT A ÉTÉ RETENU**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Gilles Groulx, président du comité d'analyse et de sélection de projet du pacte rural, CLD Haute-Yamaska, confirmant que le projet du pavillon de services de Bromont a été retenu.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS ET À  
UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 4263049 CANADA INC,  
PIERRE GENESSE, VITICULTEUR ÉPICIER, 130, BOULEVARD DU  
CARREFOUR.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE D'UN GROUPE DE CITOYENS RELATIVE À  
L'ESSOR DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE À BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre déposée par un groupe de citoyens.



7 MARS 2005

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 FÉVRIER 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**2005-03-119**

**NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT, À  
TITRE DE TRÉSORIER ET DE GREFFIER PAR INTÉRIM**

ATTENDU les absences pour cause de maladie de Madame Diane Dufresne, trésorière, et de Monsieur Pierre Simoneau, greffier ;

ATTENDU QUE la Ville a besoin d'une personne pour signer les chèques et certificats en leur absence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et directeur de développement, à agir à titre de trésorier et de greffier par intérim ;

D'autoriser le directeur général et directeur du développement à signer les chèques et ce, en l'absence de la trésorière et du greffier.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Jean-Pierre Barret demande des explications sur la réfection des rues, vu le montant dérisoire du montant.

Monsieur Jacques Lapensée parle des élections par courrier et précise que le dépouillement a été très long, comparativement aux autres méthodes

Monsieur Jacques Monchamp demande que, lors des travaux de réfection de Gaspé, le passage du chemin de fer soit corrigé et que le trou soit réduit avec des travaux de pavage

7 MARS 2005

Monsieur Pierre Poissant demande comment vont être réparés les trous dans l'asphalte de la rue Shefford.

Monsieur Lucien Lortie parle des trous sur la rue Shefford et demande des explications sur la rue Shefford parallèle.

Monsieur Pierre Foisy se renseigne à savoir de quelle façon il peut voir les plans concernant les 4 pistes de SkiBromont.

Monsieur Gino Turcotte parle des poteaux enlevés sur la rue Lapointe et N. Rousseau l'avait informé le 2 novembre qu'il avait envoyé une lettre à M. Emond pour enlever ses poteaux sur l'emprise de la ville.

**2005-03-120**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

MARIE-JÉRÔME HANOUL, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM